

# Auby développe une charte pour ses espaces publics

Les élus et les services d'Auby s'interrogent sur la qualité de leurs espaces publics et rencontrent des difficultés dans leur gestion. Fort de ce constat, Auby développe une Charte qui va permettre de guider ses actions.



## Demande

### Demande initiale et démarche proposée

Demande initiale et démarche proposée Début 2006, M. le Maire et les élus de la commune d'Auby questionnent le CAUE du Nord pour les aider à mettre en place une charte de qualité pour leurs espaces publics. En accord avec les élus et les services, le CAUE du Nord propose - en amont de toute consultation - la réalisation d'une "phase préalable" basée sur une approche culturelle de la commune. Les objectifs de cette phase préalable sont de :

- Pour en savoir plus**
- M. C. Grandjacques, architecte, chargé d'études, CAUE Nord,
  - M. A. Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE Nord,
  - Mlle C. Pavot, chargée de mission concertation, Mairie d'Auby,
  - Mlle V. De Rouck, chargé de mission, Mairie

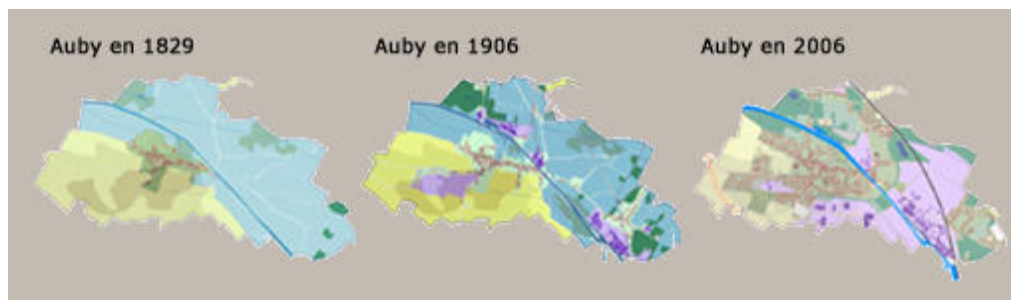
- construire un diagnostic partagé pour comprendre l'identité et les potentialités de la commune et mettre en place une large concertation pour comprendre les problèmes rencontrés par les habitants dans l'espace public et affiner les potentialités des quartiers,
- préciser les enjeux et les objectifs de la charte et cadrer les attentes des élus, des services et des habitants,
- construire un cahier des charges,
- sur la base d'une consultation, choisir une équipe pluridisciplinaire qui a pour mission de "construire" et d'"écrire" la "charte de qualité des espaces publics" d'Auby.



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD

98 RUE DES STATIONS / 59000 LILLE

TEL 03 20 57 67 67 / WWW.CAUE-NORD.COM



## Diagnostic

### Du diagnostic partagé aux potentialités



La première étape vise à construire un diagnostic partagé du territoire communal. Il s'agit de comprendre ensemble l'identité de la commune et la structuration du territoire. La retranscription de son évolution aux 3 grandes périodes de son histoire (agraire, industrielle et minière, actuelle) permet de comprendre l'évolution de l'occupation du sol et de discerner l'identité de chaque quartier (ambiances paysagères, typologie d'habitat et espaces publics). Ces éléments, présentés lors de différentes réunions publiques, fonde aussi une culture commune, propice aux débats entre élus, techniciens des services et habitants.

Le deuxième temps du diagnostic consiste à impliquer les habitants dans une large concertation en organisant 10 parcours à travers les quartiers (diagnostic en marchant). Il s'agit d'identifier les points forts et les points faibles des différents espaces publics.

Au terme de la concertation, les habitants ont relevé un certain nombre d'éléments : le manque de cohérence du mobilier urbain, l'absence d'adaptation des espaces publics aux usages et à l'identité des lieux, un manque de valorisation des équipements et des édifices publics, l'absence de vocabulaire urbain cohérent (mobilier urbain, signalétique, luminaires, palette végétale, matériaux au sol), quelques pollutions visuelles, un manque de cohérence du traitement paysager des grands axes (routes principales, aires de stationnement, berges du canal, abords de la voie ferrée, cheminements piétons) et un manque de cohérence du traitement paysager des lieux stratégiques (entrées de ville, passerelle, pont).



## Orientations

### Les grandes orientations de la charte



Si le diagnostic a identifié un certain nombre de problèmes, cette étape a permis de (re)découvrir les potentialités de la commune : un patrimoine architectural riche et varié ("cités" minières et industrielles), un patrimoine architectural et urbain majeur (le quartier des Asturies et la cité Hauzeur), une importante surface en espaces verts, deux espaces verts majeurs (parc du Château, l'ancien site minier et son terril), un important maillage de cheminement piétonnier et des infrastructures majeurs (autoroute, canal à grand gabarit, voie ferrée),...

Pour valoriser ces potentialités, les élus, les services et les habitants se sont accordés sur quelques grandes orientations qui doivent guider la construction et l'écriture de la charte :

- faire renaître une culture urbaine des espaces publics,
- rehausser leur qualité et leur identité sans perdre de vue la dimension contemporaine,
- requalifier les espaces publics en prenant mieux en compte la diversité des usages.

Les objectifs de la charte sont de développer un vocabulaire urbain cohérent, en référence à l'identité des lieux et qui participe à :

- la qualification des différents espaces publics,
- la valorisation des équipements publics,
- l'harmonisation des aménagements sur les grands axes communaux et les entrées de ville,
- la valorisation des abords du pont d'Auby et des passerelles enjambant la Deûle.

Par ailleurs, la "charte de qualité des espaces publics" doit permettre de favoriser la sécurité routière et l'accessibilité des différents usagers.

Auby développe une charte pour ses espaces publics



Actions

## Les actions attendues



Sur la base d'un cahier des charges, la commune organise une consultation et choisit une équipe pluridisciplinaire pour "réaliser" la charte c'est-à-dire définir un vocabulaire urbain (mobilier urbain, palette végétale et matériaux au sol) et des principes d'aménagement.

Au terme de la consultation, l'équipe retenue est composée des cabinets Pattou-Tandem (architecte-urbaniste) et Pergamen (paysagiste).

Cette équipe est chargée de réaliser l'étude pour la réalisation de la charte de qualité des espaces publics d'Auby. Cette étude consiste à réaliser un diagnostic du vocabulaire urbain, à définir les orientations d'aménagement de la charte, à proposer le vocabulaire urbain.

Au terme de l'étude, l'équipe mandatée a la charge de réaliser deux documents :

- un document technique c'est-à-dire la "Charte de qualité pour les espaces publics d'Auby". Il s'agit ici de présenter sous sa forme définitive l'outil technique qui va guider l'action des services communaux et des concepteurs urbains (architecte, urbaniste, paysagiste),
- un document pédagogique destiné à communiquer, sensibiliser et informer sur la "Charte de qualité pour les espaces publics d'Auby". Ce document doit être suffisamment clair, synthétique et facilement consultable pour permettre une prise de décision rapide des élus lors des projets d'aménagement.